

Les consignes en cas d'alerte

L'alerte risque incendie :

Lors du déclenchement sonore de **l'alarme incendie** :



- Les élèves doivent évacuer dans le calme.
- Ils doivent laisser sacs et affaires de classe dans la salle.
- L'évacuation se fait selon un itinéraire qui est affiché dans chacune des salles de l'établissement et qui sera indiqué par l'adulte présent avec les élèves.
- Le rassemblement a lieu dans la cour.
- Chaque élève reste avec son groupe classe durant toute l'évacuation.

L'alerte risque météo/produits dangereux :

Lors du déclenchement sonore en continu de **l'alarme confinement et de l'annonce vocale** :



- Les élèves doivent rester dans leur salle de classe, dans le calme.
- Les portes et les fenêtres doivent être fermées.
- Les grilles d'aération et le dessous des portes doivent être calfeutrés.
- Les consignes à suivre seront données régulièrement.

L'alerte risque intrusion :

Lors du déclenchement **de l'alarme anti-intrusions (sifflet coups répétés)** :



- Les élèves doivent se cacher dans leur salle de classe
- La porte de la salle doit être fermée à clé.
- Des objets lourds doivent être placés devant la porte.
- Les élèves doivent restés totalement silencieux.
- C'est la police qui indiquera la fin du confinement intrusion.